



## AR Prefecture

016-200054047-20231106-2023\_11\_06\_14-DE  
Reçu le 08/11/2023  
Publié le 08/11/2023

Les objectifs globaux ont été évalués à 156 logements en 5 ans répartis comme suit :

- logements – 96 logements – propriétaires occupants
- 60 propriétaires bailleurs

Les conditions générales de recevabilité et d’instruction des demandes, ainsi que les modalités de calcul de la subvention applicable à l’opération découlent de la réglementation de l’Anah, c’est-à-dire du code de la construction et de l’habitation, du règlement général de l’agence, des délibérations du conseil d’administration, des instructions du directeur général, des dispositions inscrites dans le(s) programme(s) d’actions et, le cas échéant, des conventions de gestion passées entre l’Anah et le délégataire de compétence.

Les montants prévisionnels des autorisations d’engagement (AE) de la collectivité maitresse d’ouvrage pour l’opération sont de 573 000 €, selon l’échéancier suivant :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
AE prévisionnels	114 600 €	114 600 €	114 600 €	114 600 €	114 600 €	573 000 €
dont aides aux travaux	78 000 €	78 000 €	78 000 €	78 000 €	78 000 €	390 000 €
dont aides à l’ingénierie*	36 600 €	36 600 €	36 600 €	36 600 €	36 600 €	183 000 €

\*TVA sur le marché d’ingénierie à charge de la CDC Charente Limousine

Le montant des enveloppes prévisionnelles consacrées par la commune à l’opération est sur 5 ans de 317 000 €, selon l’échéancier suivant :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
AE prévisionnels (aides aux travaux)	63 400 €	63 400 €	63 400 €	63 400 €	63 400 €	317 000 €

### Récapitulatif des aides :

		Taux Anah	Primes Anah	Taux/primes CD16	Primes CCCL	Taux/primes Commune	Nb de Logts / 5 ans
Prop Bailleur	Travaux lourds	35%	1 500 €		5 000 €	10 %	30
	Travaux amélioration	25%	1 500 €		3 500 €	10 %	30
PO très modeste et modeste	Travaux lourds habitat <b>indigne</b> et très dégradé	50%	1 500 €	4 500 €	2 000 €	10 %	6
PO modeste	Travaux <b>amélioration énergétique</b>	35%	1 500 €	3 000 €	1 500 €	2 000 €	15
PO très modeste		MPR Sérénité	50%	1 500 €	3 000 €		2 000 €
PO modeste	Travaux <b>autonomie</b> à la personne	35%			500 €	800 €	15
PO très modeste		50%		20%	800 €		30
Propriétaires occupants et bailleurs	Ravalement de façade					20 %	60
Propriétaires occupants et bailleurs	Prime sortie de vacance + 2 ans					3 000 €	30
Propriétaires occupants et bailleurs	Prime pour création d’accès indépendant RDC commercial et logements à l’étage					1 000 €	30
Propriétaires bailleurs	Prime sécurisation gestion locative si gestion professionnelle					1 000 €	30
Accédants à la propriété	Prime accession sociale en centre-bourg					5 000 €	30

**AR Prefecture**


016-200054047-20231106-2023\_11\_06\_14-DE  
Reçu le 08/11/2023  
Publié le 08/11/2023

La mission de suivi-animation sera assurée par un prestataire extérieur en coordination avec un agent de la communauté de communes Charente Limousine.

**Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le projet de convention d'OPAH-RU joint
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision

Pour Extrait Conforme  
En Mairie, le 7 novembre 2023

  
Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens



